



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de CANDIARD (Céline), CAVAILLÉ (Fabien), DUMAS (Catherine),
KARSENTI (Tiphaine), ZANIN (Enrica), « Établissement du texte », *Théâtre
complet*, Tome IV, HARDY (Alexandre), p. 195-198

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-08682-6.p.0195](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-08682-6.p.0195)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de
communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2019. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Nous suivons les principes d'édition de la collection « Classiques Garnier » (modernisation pour les textes du xvii^e siècle). Nous rappelons ci-dessous, sans les détailler, les opérations de modernisation et de correction que nous avons pu mener sur l'édition *princeps*.

GRAPHIE

MAJUSCULES ET MINUSCULES

Nous avons conservé la majuscule à l'initiale des noms communs dans la plupart des cas. Lorsqu'il y a hésitation entre majuscule et minuscule, nous avons systématisé l'usage le plus fréquent : c'est le cas pour les titres (« Prince », « Roi », « Majesté », « Empereur », « Monarque », « Reine », « Sire »), pour les termes désignant une grandeur politique ou humaine (« Tyran », « Héros », « Empire »), pour les divinités ou les incarnations d'une transcendance (« Dieu(x) », « Immortels », « Fortune », « Soleil », « Ciel »/« Cieux », « Enfer(s) », « Orque », « Parque », « Tartares »). En revanche, nous avons choisi de supprimer la majuscule dans certains cas où elle est minoritaire pour certains substantifs : « Chaldéen » quand il est adjectif (liste des acteurs), « Cité » (v. 76, v. 120), « Province » (v. 249), « Géant » (v. 276), « Lion » (v. 277), « Hiver » (v. 372), « Cour » (v. 384), « Mage » (v. 445), « Juge » (v. 602), « Époux » (v. 772), « Ématien » quand il est adjectif (v. 975), « Pilote » (v. 765, v. 1005), « Pharmaque » (v. 1026), « Palais » (v. 1079), « Eunuque » (v. 1160).

ESPACES, TRAITS D'UNION, APOSTROPHES

Toutes les graphies ont été modernisées : cela nous a conduit à supprimer un espace dans certains cas (« puis que » (v. 289, v. 587), etc.). Nous avons aussi supprimé les traits d'union dans certains cas (« aussitôt » (v. 746), « bon-heur » (v. 877, v. 1150, etc.), etc.). De même, nous avons supprimé l'apostrophe dans certains mots : « n'aguères » (v. 864), « entr'eux » (v. 687), etc.

Dans certains cas, peu nombreux, nous avons ajouté un trait d'union (« là dedans » (v. 928)).

ORTHOGRAPHE

Comme pour toutes les autres pièces publiées dans ce volume, nous avons modernisé systématiquement les conjugaisons des verbes, supprimant ainsi les imparfaits et les conditionnels en *-oi*, les formes plurielles en *-ez*, ajoutant les désinences actuelles aux impératifs ou aux premières personnes du singulier. Nous avons systématiquement remplacé l'orthographe ancienne par l'orthographe actuelle, en suivant les principes de dissimilation ordinaires.

L'orthographe du XVII^e siècle étant très libre, nous n'avons pas considéré comme coquilles ce qui n'est peut-être qu'une variation parfaitement admise de la forme de certains mots.

COQUILLES

Nous avons relevé trois coquilles manifestes dans le texte :

- Au vers 469, *de* doit être remplacé par *ne*, que nous avons modernisé en *ni*.
- Dans la scène 2 de l'acte II, Alexandre s'adresse à un mage, mais les répliques du mage sont attribuées à Perdice dans l'édition originale. Ce personnage, appelé par Alexandre, est par ailleurs absent de la liste des acteurs. On peut supposer que cette absence tient au fait que le personnage du Mage était joué par l'acteur incarnant

Perdice, qui n'intervient pas dans cet acte. L'édition Stengel ne corrige pas, mais il nous semble indispensable d'introduire ce personnage supplémentaire dans la scène pour se conformer aux usages de lecture du théâtre contemporain. Nous introduisons également le personnage, entre crochets, dans la liste des acteurs.

- Au vers 628, « dût » doit être remplacé par « doit », le subjonctif imparfait ne trouvant pas de justification dans la phrase.

LES RIMES

Nous n'avons pas maintenu ce qui serait aujourd'hui une rime pour l'œil et avons modernisé l'orthographe ou la grammaire (par exemple, *insolent/violant* (v. 99-100)). Le seul cas où elles n'ont pas été modifiées concerne une rime qui serait altérée par une modernisation : *barnois/exploits* (v. 287-288).

PONCTUATION

Nous avons cherché à respecter la ponctuation de l'édition *princeps* qui a souvent une fonction respiratoire plutôt que syntaxique, comme c'est encore l'usage dans le théâtre du XVII^e siècle. Cependant, conformément aux principes en vigueur dans la collection, nous avons dû moderniser certains usages pour faciliter la compréhension et clarifier la syntaxe dans la mesure du possible. Le lecteur trouvera à la fin de l'introduction générale l'exposé des principes que nous avons suivis pour moderniser la ponctuation ; nous ne détaillons ici que quelques points.

Comme pour tous les textes du volume, nous avons remplacé systématiquement les deux points lorsqu'ils précèdent un alinéa en choisissant une ponctuation plus forte : point-virgule, point ou point d'interrogation en fonction des articulations logiques ou de la syntaxe (v. 112, 260, etc.). Dans d'autres cas, nous avons choisi de traduire la courte pause marquée par les deux points par leur équivalent dans la ponctuation actuelle : cela peut être parfois une virgule (Argument), un point-virgule (par exemple, v. 171), un point (par exemple, v. 241 ou v. 447), ou un point

d'exclamation (par exemple, v. 96). Cependant, nous les avons conservés lorsque leur usage correspond au nôtre (Argument, v. 1350).

Pour clarifier la syntaxe et mieux faire apparaître certaines intonations, nous avons choisi d'ajouter points d'interrogation et points d'exclamation en fonction des structures de phrase et de vers (par exemple, v. 35, 96, 294, 463, 730, 1198). Nous n'avons pas ajouté ces marques de ponctuation après les interjections (*Ab, Hé, Las, Hélas, etc.*) sauf quand elles s'y trouvaient dans le texte original (v. 285, 1007), ce qui est très peu fréquent. Nous avons ajouté des guillemets pour mieux faire apparaître une citation dans le texte d'un personnage (v. 229-233). Enfin, nous avons transformé à trois reprises un signe en points de suspension (v. 169, v. 337, v. 887) quand la syntaxe incomplète laisse deviner une interruption provoquée par l'entrée inopinée d'un personnage.

Dans des cas trop nombreux pour être ici rapportés, nous avons supprimé un signe de ponctuation pour rendre la syntaxe plus claire et ne pas séparer le sujet de son verbe, un nom et son complément, un verbe et son complément.